



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 06 mars 2023
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour demande du Département pour abondement au FUL (fonds de solidarité pour le logement) – Année 2023.
3. Délibération pour paiements de factures avant le vote du Budget Primitif 2023.
 - Facture Papeterie PRATX / CALIPAGE – 360 € (Masicot).
 - Facture Cabinet Gaxieu - 5 640 € (Note honoraires aménagement « Côte Vieille »).
 - Facture Société SIGNATURE – 496.74 € - (Plots)

Questions diverses.

Présents

MM. LAPALU Ch. – NEGRE G. – RUGA J.L – PILAT S. – MINGUET AM.- SANCHEZ L. -
– CALCOEN G. - LESERGENT P. - FUND S. – ALCALDE A – LELEU P.A.

Représentés

Mme. DUCHATEL Martine pouvoir à Mme. LESERGENT Patricia
M. PLA Bernard pouvoir à Mme. PILAT Stéphanie.
Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle pouvoir à M. LAPALU Christian

Absents

Mme LALIGAND Julie

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	3
Quorum :	8

.../...

Président de séance : M. LAPALU Christian.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance Mme. PILAT Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 février 2023.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2 . Délibération pour demande du Département pour abondement au FUL (fonds de solidarité pour le logement) – Année 2023.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Département de l'Aude lui a adressé un courrier relatif au Fonds Unique pour le Logement.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu le transfert de compétence aux départements de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement à compter du 1er janvier 2005 (Fonds Unique pour le Logement FUL dans le département de l'Aude). Sa mission est d'apporter des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Ces aides peuvent permettre de financer les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement, biens de première nécessité) ou de maintien dans le logement (dettes de loyers, factures d'énergie : électricité, gaz, fioul, bois et d'eau).

Plusieurs familles de la commune ont bénéficié en 2022 d'aides du Conseil Départemental pour un montant total de 446.43 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de s'associer à cette démarche de solidarité en participant pour un montant de 100 € au titre de l'année 2023.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3 . Délibération pour paiement de factures avant vote du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M57 – 2023 les factures suivantes :

- Papeterie PRATX / CALIPAGE	360.00 €
- Cabinet d'études René GAXIEU	5 640.00 €
- Société SIGNATURE	496.74 €

Il précise que les crédits nécessaires au paiement des factures :

-
- Papeterie PRATX sera affectée à l'article **2183 op 13** ;
- Cabinet d'études René GAXIEU sera affectée à l'article **2315 op 33** ;
- Société SIGNATURE sera affectée à l'article **2152 op 13** ;

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le lundi 03 avril 2023, à 18 h 30.

Clôture de la séance à 19 heures 45.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :



